

DNEF



Romainville, le 23 octobre 2025

Visite de Monsieur le Premier ministre et de Madame la ministre chargée des Comptes publics

Propositions et revendications **CFTEC Finances publiques – DNEF**

Un certain nombre de revendications a déjà été exposé lors de comités paritaires, audiences ou saisines ministérielles. A l'évidence, les changements récurrents de ministres n'ont pas permis les prises de décisions nécessaires sur les différents sujets portés à la connaissance de l'Administration et du pouvoir exécutif.

❖ PRIME DE FIDELISATION / Département 93

La **CFTEC Finances publiques** a saisi la Première ministre Elisabeth Borne le 3 juillet 2023 du sujet de la **prime de fidélisation** octroyée aux agents publics, civils et militaires exerçant 5 années consécutives dans le ressort du département de la Seine-Saint-Denis dans un service ou emploi connaissant des difficultés en matière de fidélisation [**décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020**]. *Ab initio*, les 3 directions nationales spécialisées sises à Pantin, puis Romainville, comme la DNEF, n'entraient pas dans ce dispositif.

Compte tenu de l'évolution de l'administration et des difficultés à recruter et à pérenniser l'emploi dans de nombreux services, **rien ne paraît aujourd'hui s'opposer à octroyer cette prime aux agents de la DGFIP exerçant à DNEF et autres DNS (DVNI, DGE), mais aussi à ceux travaillant à DIRCOFI Ile-de-France sise à Saint-Denis**. En 2024, par exemple, deux services de douane ont été ajoutés à la liste des services bénéficiaires qui ressort de l'**arrêté du 24 octobre 2020**.

➔ **Revendication : Prime de fidélisation pour les agents de la DGFIP exerçant à la DNEF, DVNI, DGE et DIRCOFI Ile-de-France**

❖ REMBOURSEMENT DES FRAIS de mission (repas et nuitée) et indemnité kilométrique

[→ cf. Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 ; Arrêté du 3 juillet 2006]

FRAIS DE REPAS : la **CFTEC Finances publiques** revendique le remboursement des frais de repas pris sur la zone géographique du lieu de résidence personnelle ou administrative dès lors que les agents ne peuvent, du fait de la mission exercée (perquisition, vérification, contrôle, etc.), accéder à un restaurant administratif, et le cas échéant, le remboursement au *marc le franc*.

FRAIS D'HEBERGEMENT : la **CFTEC Finances publiques** demande la revalorisation des « frais de nuitée » et le redécoupage géographique pour mieux tenir compte des prix pratiqués et que les agents *n'en soient pas de leur poche*.

➔ **Revendication : révision des textes pour mieux prendre en compte la réalité des frais engagés**

MONTANT DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE : la **CFTEC Finances publiques** demande l'**alignement du barème pris en compte pour le remboursement des frais kilométriques supportés par les fonctionnaires** (qui voit chuter le niveau de remboursement de plus de 42 % au-delà de 10 000 km effectués) **sur le barème kilométrique à l'impôt sur le revenu**.

➔ **Revendication : alignement du barème d'indemnité kilométrique sur celui des frais kilométriques à l'IR**

APPLICATIF – LOGICIEL « FDD » : la **CFTEC Finances publiques** demande la refonte ou le remplacement du progiciel de gestion des frais de déplacement « FDD » dont l'ergonomie catastrophique amène nombre d'agents à abandonner à l'Etat les frais qu'ils ont engagés.

Un sondage en ligne proposé par la **CFTC Finances publiques** auprès des utilisateurs a révélé que : 80 % jugent « FDD » de façon négative en matière d'ergonomie ; 77 % considèrent qu'il est chronophage ; **49 % des répondants ont été amenés à renoncer à demander le remboursement des frais engagés !!**

→ **Revendication : remplacement ou refonte de l'outil « FDD »**

❖ SECURITE DES AGENTS / VEHICULES DE SERVICES

VEHICULES DE SERVICE : suite au *Drame de Bullecourt* il y a presque 3 ans, un grand plan de sécurisation des agents des Finances publiques exerçant dans la sphère du contrôle fiscal a été mis en œuvre avec les organisations syndicales, dont la **CFTC Finances publiques**, et un fort engagement du ministre d'alors Gabriel ATTAL.

A ce titre, un parc auto a été déployé dans les services d'enquête et de contrôle de la DGFIP depuis 2 ans, mais à ce jour aucun véhicule – pourtant nécessaire (notamment en banlieues) aux repérages et aux interventions telles que les perquisitions fiscales qui débutent à 6 h du matin et peuvent finir fort tard – n'est arrivé à la DNEF.

→ **Revendication : déploiement de véhicules de service à la DNEF**

❖ HEURES SUPPLEMENTAIRES, HEURES DE NUIT, CATEGORIE ACTIVE

TRAVAIL HORS BORNES HORAIRES HABITUELLES : du fait des missions qu'ils exercent, un certain nombre d'agents des Finances publiques exercent en dehors des bornes horaires habituelles de la Fonction publique. Cette situation n'est pas anormale, ni irrégulière, mais ne pas la prendre en compte dans les modalités de traitement des agents l'est en revanche.

La **CFTC Finances publiques** exige que les agents effectuant, du fait de leur mission, des heures hors bornes horaires habituelles, du travail de nuit et le dimanche soient défrayés en conséquence.

→ **Revendication : défraiement des heures supplémentaires et heures de nuit pour les agents concernés**

CATEGORIE ACTIVE : Du fait des missions qu'ils exercent, un certain nombre d'agents des Finances publiques devraient relever non pas d'un statut administratif mais de la Catégorie active (avec effet rétroactif) : officiers fiscaux judiciaires (OFJ) de la BNRDF et de l'ONAF, agents des BNEPF (DNEF), de la BNEE (DNEF) et des GIR.

→ **Revendication : mise en place de la Catégorie active pour les agents concernés**
